

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1108

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 13, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« le »

les mots :

« les deux membres du ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de proposer un embryon à la recherche doit faire l'objet d'une acceptation venant des deux membres du couple.